

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/37/SPCG accordant la concession définitive d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti (T.F. 953).

n° 66/37/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mars 1966

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1966

Date du numéro
1 mai 1966

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive. à M Omar Bahar Bock propriétaire, demeurant à Djibouti, quartier 4, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 191 mètres carrés, sise à Djibouti, quartier 4 avenue 26, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 953.